

Séance du 23 octobre 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé ; M. Barrère à M. Ugalde.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : FONCIER - Rachat à la SAFER des parcelles AW41 et 42 (partie de l'ancienne propriété Bellecave)

Monsieur GOUFFRANT présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune et les instances agricoles ont sollicité la SAFER en 2005 afin qu'elle se porte acquéreur de la propriété agricole Bellecave alors à la vente.

Il s'agissait alors de constituer une réserve de terres agricoles à proposer aux exploitants localisés en zone de projets d'aménagement de la ville.

Les différents agriculteurs contactés n'ayant pas donné suite aux propositions de relocalisation, un rachat à la SAFER de la propriété par le département, l'EPFL et la commune a été étudié.

Un accord est ainsi intervenu entre les différentes parties sur le rachat :

- par le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, de 7 hectares de terres environ, classés en zone naturelle dans le PLU et incluses dans un périmètre d'espace naturel sensible ;

- par l'EPFL, de 2,5 hectares de terres environ, classés notamment en zone d'urbanisation future à fin de réserve foncière ;

- par la ville de Bayonne, de 1,8 hectare de terres et bâtiments classé en zone agricole, dans le but d'y relocaliser les serres municipales.

En effet, ces terres de bonne qualité agricole et comprenant des bâtiments de stockage de matériels et cultures, constituent pour la Commune une opportunité de premier choix pour organiser le transfert de cette activité municipale. Cette acquisition permettrait :

- de réorganiser le service des espaces verts sur un même site (activités de production et zones de stockage),

- de libérer des terrains et des locaux répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.

La promesse unilatérale d'achat porte ainsi sur l'acquisition des parcelles AW 41 (14 255 m²) et AW 42 (3 975 m²), soit au total 18 230 m² au prix de 162 289,41 € TTC. Ce montant, conforme à l'estimation des Services Fiscaux du 13 octobre 2008, se décompose comme suit :

- prix principal d'achat	130 000,00 €
- frais de la SAFER	13 800,00 €
- frais financiers (à la date du 31/12/2008)	13 445,00 €
- TVA sur marge	5 044,41 €

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cet achat, et notamment :

- dans un premier temps, la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER ;
- dans un second temps, l'acte notarié qui en découlera.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.